4.—Successions, fidéicommis et fonds des mandataires des compagnies de fiducie
à charte fédérale et à charte provinciale, 31 décembre 1943-1952

Année	A charte A charte fédérale 1 provinciale 2		Total	Année	A charte fédérale <sup>1</sup>	A charte provinciale 2	Total	
	\$	\$	\$		\$	\$	\$	
1943 1944 1945 1946 1947	338, 978, 141 363, 332, 677 392, 430, 578	2,593,730,389 2,754,475,732 2,758,442,016	2,842,024,096 2,932,708,530 3,117,808,409 3,150,872,594 3,216,862,714	1949 1950 1951	560,080,611 494,636,746 543,983,754	2,791,584,378 2,827,988,797 3,126,058,749 3,282,558,573 3,383,650,088	3,388,069,408 3,620,695,495 3,826,542,327	

¹ Y compris les compagnies munies d'une charte du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, lesquelles, en vertu d'une entente, sont soumises à l'inspection du Département fédéral des assurances.
² Sauf les compagnies provinciales de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, qui figurent avec les compagnies à charte fédérale.

## Section 2.—Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent autorisés

Le Parlement du Canada a constitué quatre compagnies qui consentent de petits prêts habituellement inférieurs à cinq cents dollars chacun, sur billets à ordre des emprunteurs et garantis en plus, dans la plupart des cas, par des endossements ou hypothèques sur des biens meubles. Les compagnies pouvaient, en vertu des privilèges initiaux de leur charte, faire des prêts garantis par des immeubles, mais ce privilège leur a été retiré par la loi de 1939 sur les petits prêts (S.R.C. 1952, chap. 251).

En vertu d'une loi entrée en vigueur le 1er janvier 1940, les compagnies de petits prêts et les prêteurs d'argent autorisés, qui consentent des prêts personnels de \$500 ou moins, sont limités à des frais de prêt ne devant pas excéder 2 p. 100 par mois sur les soldes dus et les prêteurs sans permis à un taux de 12 p. 100 par année devant comprendre les intérêts et tous les autres frais.

## 5.—Actif et passif des compagnies de petits prêts à charte fédérale, 31 décembre 1946-1951

Nota.—Les chiffres de 1928-1932 figurent à la p. 852 de l'*Annuaire* de 1942; ceux de 1933-1938, à la p. 1021 de l'*Annuaire* de 1946 et ceux de 1939-1951, à la p. 1111 de l'édition de 1951.

Actif et passif	1946	1947	1948	1949	1950	1951
Actif	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts à recevoir	20, 307, 530	24, 425, 312	36,533,501	43,718,071	51,864,421	61, 133, 863
Encaisse et en banque	377,813	1,073,419	3,800,365	1,821,982	1,771,505	2,544,564
Autre actif	4, 232, 126	7,144,612	2,331,969	3,381,895 48,921,948	7,571,915 <b>61,207,841</b>	73,980,068
Total, actif	24,917,469	32,643,343	42,665,835			
Passif						
Passifenvers les actionnaires-	40.000	40.000	40.000		40.000	10 000
Réserve générale	18,000	18,000	18,000	18,000	18,000	18,000
Réserve pour pertes¹	915, 290	1,122,974	1,318,365	1,507,692	1,954,883	2,112,390
Capital verse	4,155,000	4,555,000	4,565,000	4,565,000 4,230,110	4,565,000	4,570,000 4,770,998
Autre passii	4,555,347	4,428,560	4,148,179	4, 230, 110	4,410,809	4,770,990
Total, passif envers les						
actionnaires	9,643,637	10,124,534	10,049,544	10,320,802	10,948,692	11,471,388
Passif envers le public-						
Emprunts	15.007,689	22,003,002	31,938,137	37,658,423	49.019.667	60,341,489
Autre passif <sup>2</sup>	260,629	510,292	672,639	937, 207	1,233,966	2, 154, 621
Total, passif envers le						
public	15,268,318	22,513,294	32,610,776	38,595,630	50, 253, 633	62, 496, 110
Total, passif	24,917,4693	32,643,3433	42,665,8353	48,921,9483	61,207,840	73,980,068

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comprend les affaires autres que les petits prêts. <sup>2</sup> Y compris les taxes. <sup>3</sup> Y compris \$5,515 de primes sur le capital social. <sup>4</sup> Y compris \$12,570 de primes sur le capital social.